Vaccination des 12- 17 ans

publié le 26/08/2021

Vaccination 12-17 ans

Descriptif :

Vaccination 12-17 ans

Madame, Monsieur,

L'autorité préfectorale et l'ARS offrent la possibilité aux **élèves âgés de plus de 12ans (au 1/09/2021) de bénéficier de la vaccination dans le cadre scolaire.**

Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné, vous trouverez ci-joint :
• Une autorisation parentale (signature de l'un des deux parents)
• Un questionnaire de santé (le numéro de sécurité sociale qui figure sur la carte vitale doit être reporté sur le questionnaire, ou vous pouvez joindre une photocopie de la carte vitale)

Ces deux documents doivent obligatoirement être **remplis et signés d'un des deux parents et remis le plus rapidement possible au collège.**

Nous vous invitons à nous retourner ces documents sans délai (ne pas attendre la rentrée).

Vous pouvez nous transmettre les documents soit par :
*Mail ce.0861071x@ac-poitiers.fr
*En déposant les documents dans la boîte aux lettres de l'établissement
*En vous présentant à l'accueil de l'établissement
Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez contacter l'établissement.

Je vous prie d'agréer, madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Stéphanie LENOIR
Principale

20210823_courrier_information_parents_vaccination (PDF de 100.3 ko)

Document joint

autorisation (PDF de 2.2 Mo)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.